

## HORS-CLASSE DES AGRÉGÉS COMPTE-RENDU DE LA CAPA

Rappel des épisodes :

- **15 avril : Groupe de Travail** (voir [compte-rendu sur notre site](#))

- **25 avril : CAPA**

Le SNES demande l'application de la circulaire nationale et notamment l'inscription de tous les collègues au 11<sup>e</sup> échelon depuis 4 ans ou plus, avec un avis au moins THO. Mme le Recteur refuse d'inscrire les collègues ayant une ancienneté dans le 11<sup>e</sup> échelon d'au moins 3 ans et 1 jour, alors que la circulaire précise bien que « toute année commencée compte pour une année entière ». Sûrs de notre interprétation de la circulaire (confirmée par les responsables agrégés du S4, les élu-e-s SNES en CAPN, et les bilans de CAPA déjà tenus dans d'autres académies), et le rectorat ne réussissant pas à joindre le ministère, nous obtenons la suspension de la CAPA et sa reconvoction le lundi 12 mai.

- **12 mai : CAPA suite et fin**

Le rectorat est contraint de reconnaître notre lecture de la circulaire nationale et accepte d'inscrire hors barème, les 8 collègues qui ont entre 3 et 4 ans d'ancienneté dans le 11<sup>e</sup> avec un avis au moins THO, inscription qui nous avait été refusée le 25 avril. Seuls les collègues ayant intégré le corps des agrégés par liste d'aptitude en 2012 et 2013 ne sont pas concernés, car non promus en CAPN.

De plus le SNES signale une erreur de barème pour 13 collègues ayant une ancienneté comprise entre 3 ans et 4 ans dans le 11<sup>e</sup> échelon, échelon acquis au choix ou au grand choix : l'administration doit leur attribuer 90 points de parcours de carrière alors qu'elle ne leur a accordé que 80 points. Sans cette vigilance, due une fois de plus aux seuls élus du SNES-FSU et du SNEP-FSU, ce sont 13 collègues qui auraient été lésés !

Au total, l'administration a inscrit 267 collègues sur la liste transmise à la CAPN, sur les 1334 promouvables. La CAPN aura lieu du 24 au 26 juin. Tous les syndiqués recevront leur résultat individuel par SMS, mail et courrier.

La préparation de ces 3 instances demande un travail très important de vérification et de contrôle, afin de corriger les erreurs ou oublis éventuels de l'administration, de faire valoir les droits de tous, de défendre les dossiers qui nous sont soumis, et d'obtenir des avancées pour toute la profession.

**Les élus du SNES et du SNEP ont exigé et obtenu l'application stricte de la circulaire pour garantir l'équité avec les autres académies en CAPN, ont fait corriger plus de 15 erreurs de barème et ont obtenu l'inscription supplémentaire de 8 collègues en refusant de statuer le 25 avril.**

Nous entendons bien poursuivre ce travail dans les années à venir, afin que tous les collègues ayant parcouru la totalité de leur carrière dans la classe normale accèdent à la hors-classe et puissent bénéficier de l'indice maximum avant leur retraite. **C'est notre mandat, et nous nous y engageons. Vous pouvez compter sur nous.**

Nous assurons une permanence téléphonique (04.67.54.10.70) pour les agrégés les après-midi du mercredi et du vendredi.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNESUP-FSU  
Bernard DUFFOURG ; Monique GAY ; Joël ILLES ; Patrick BASSIS ; Bertrand HUMEAU ; Isabel SANCHEZ  
Stéphane AMOUROUX ; Dominique BLANCH ; Guillaume BEZIAT ; Catherine KAWA ; Cyril GARCIA  
Caroline DELCOR-FOURNIER ; Cécile HERNANDEZ ; Nicolas NEUMAYER ; Stéphane AUDEBEAU ; Isabelle ALIAGA